



Parkett im Spital-, Heim- und Pflegebereich

Anforderungen / Eigenschaften

Ein Holzboden ist im Spital-, Heim- und Pflegebereich ideal einsetzbar, aber doch erhöhten Belastungen und Beanspruchungen ausgesetzt. Dadurch sollte das eingesetzte Parkett mehrfach renoviert werden können durch vollflächiges Abschleifen der Holzoberfläche und Neubehandeln. Die Gesamtlebensdauer wird, je nach Anzahl möglicher Oberflächenrenovierungen im Vergleich zu anderen Einsatzorten, reduziert vorliegen (ISP Merkblatt Nr. 37 «Lebensdauer Holzbodenbeläge»). Eine örtliche Reparierbarkeit ohne deutlich verbleibende Sichtbarkeit kann grosse Vorteile bieten, z.B. bei Schäden durch Urin oder andere Chemikalien. Oxydativ geölte Endbehandlungen liegen dazu günstig vor, vollflächig vor Ort versiegeltes Parkett dagegen ist kaum örtlich reparierbar ohne «Ansätze» (ISP Merkblatt Nr. 13 «Reparaturmöglichkeiten an verlegtem Parkett»).

Je nach Alter des Parketts, resp. der Oberflächenbehandlung, sind jedoch mehr oder weniger intensive Farbunterschiede anfänglich immer vorhanden und gleichen sich erst im Verlaufe der Zeit aus.

Holz- / Parkettarten

Grundsätzlich können die meisten Harthölzer für den Einsatz im Spital-, Heim- und Pflegebereich verwendet werden und strahlen Behaglichkeit sowie Wohlfühlen aus. Rustikale Sortierungen, mit ausgespachtelten Ästen und stärkerer Maserung sowie Farbunterschieden, zeigen Gebrauchsspuren wesentlich weniger, als sehr feinjährige und schlichte Holzarten. Und je ruhiger die Holzart vorliegt betreffend Schwinden und Quellen, umso weniger Fugen treten auf im Winter. Sowohl Massivparkett wie Mehrschichtparkett können eingesetzt werden. Dabei weisen Mehrschichtprodukte aber geringere Massveränderungen auf durch Klimaveränderungen.

Die vollflächige Verklebung des Parketts auf den Untergrund ist zu empfehlen, da schwimmend verlegte Holzböden immer wenig einfedern, «hohl» tönen und nicht so einfach reparierbar vorliegen.

Oberflächenbehandlung

Ob versiegelt oder geölt, beide Varianten können erfolgreich angewendet werden. Die Produkte müssen aber für höchste Beanspruchung vorliegen und vom Materialhersteller freigegeben werden. In jedem Fall aber empfiehlt sich, eine Naturbehandlung, d.h. ohne jegliche Farbpigmentzumischung, aufzutragen. Gefärbte Holzoberflächen können kaum bis gar nicht örtlich repariert werden ohne deutlich sichtbar verbleibende Bereiche. Das gleiche gilt für angeräuchertes oder oberflächengeräuchertes Holz (ISP Merkblatt Nr. 32 «Rohholzbehandlungen»). Je nach Einsatzort ist vorgängig eine Chemikalienaugenheit / -beständigkeit der Endbehandlung zu prüfen, resp. mit den Nutzern zu klären. Übermässig stark lösemittel- oder alkoholhaltige Reinigungsmittel können der Parkettendbehandlung schaden. Extremzonen, wie z.B. Parkett unter einem Handdesinfektionsspender oder dergleichen, können situativ örtlich mit einem anderen, chemikalienbeständigen und zum Holz passenden Belag ergänzt werden.

Auch die Rutschfestigkeit / -sicherheit ist in der Evaluation mit zu berücksichtigen und die Vorgaben gem. «bfu – Anforderungsliste Bodenbeläge» sind einzuhalten. Patientenzimmer und Therapieräume erfordern die Klasse GS 1. Auch Korridore, Aufenthaltsräume oder Restaurants sollen GS 1 aufweisen.

Parquet en milieu hospitalier, home et unité de soins

Exigences / propriétés

Un sol en bois peut très bien être posé en milieu hospitalier, home et unité de soins tout en étant soumis à de fortes charges et sollicitations. De ce fait, le parquet posé devrait pouvoir être rénové plusieurs fois par ponçage en plein de la surface en bois et traitement renouvelé. Comparativement à d'autres lieux, la durée de longévité totale se réduira en fonction du nombre de rénovations des surfaces possible (feuille technique ISP no 37 «Longévité des revêtements de sol en bois»). Une réparation locale qui ne reste pas durablement visible, peut offrir de grands avantages, par exemple en présence de dommages dus à de l'urine ou d'autres produits chimiques.

Les traitements finaux à huilage oxydatif conviennent particulièrement, contrairement au parquet vitrifié en plein sur place, celui-ci ne pouvant pratiquement pas être réparé localement sans laisser des «traces d'amorces» (feuille technique ISP no 13 «Possibilités de réparations de surfaces de parquet posées»).

Selon l'âge du parquet, respectivement du traitement des surfaces, il y a toujours des différences de couleur plus ou moins intenses au départ, celles-ci ne se compensent toutefois qu'au fil des temps.

Essences de bois / types de parquet

En principe, la plupart des bois durs peuvent être utilisés en milieu hospitalier, home et unité de soins. Ils exhalent une sensation de confort et bien-être. Des sélections rustiques, avec des nœuds mastiqués, veinures plus intenses et différences de couleur, présentent des traces d'utilisation substantiellement moins prononcées que des essences de bois sobres, à cernes annuels serrés. Plus l'essence de bois est «paisible» en matière de dilatation et gonflement, moins nombreux seront les joints en hiver.

Non seulement du parquet massif mais aussi du parquet multicouches peut être utilisé. À cet effet, les produits multicouches présentent toutefois des modifications dimensionnelles plus faibles lors de changements climatiques. Un collage en plein du parquet sur le fond est à recommander, étant donné que les sols en bois posés flottant «rebondissent» toujours un peu, sonnent creux, et sont plus difficilement réparables.

Traitement des surfaces

Vitrifié ou huilé? Les deux variantes peuvent être mises en œuvre avec succès. Les produits doivent être conçus pour une sollicitation maximale et approuvés par le fabricant du matériel. Dans tous les cas, il est toutefois conseillé de procéder à une application traitante «nature», c'est-à-dire sans adjonction d'un quelconque mélange coloré. Des surfaces de bois colorées ne peuvent pratiquement pas voire pas du tout être réparées sur place sans que des secteurs ne restent durablement visibles. Il en va de même pour du bois ou des surfaces de bois fumées (feuille technique ISP no 32 «Traitements du bois brut»).

Selon l'emplacement d'utilisation, une aptitude / résistance du traitement final aux produits chimiques doit préalablement être examinée, respectivement clarifiée avec les utilisateurs. Des produits de nettoyage ayant une teneur excessive en alcool ou solvants peuvent nuire au traitement final du parquet. Des zones extrêmes telles que du parquet situé sous un distributeur de gel antibactérien pour les mains par exemple ou similaires peuvent, en fonction de la situation, être complétés localement par un autre revêtement résistant aux produits chimiques, assorti au bois.

Les propriétés antidérapantes (sécurité) doivent également être prises en compte lors de l'évaluation et les directives du bpa «Revêtements de sol: listes d'exigences» doivent être observées. Les chambres de patients et locaux de thérapie se trouvent dans la classe GS1. Les corridors, salles communes ou restaurants sont également dans la classe GS1.



Unterhalt

Die Reinigung und Pflege des Holzbodens hat der Parkettendbehandlung entsprechend zu erfolgen. Hierzu verfügen alle Lieferanten von Oberflächenbehandlungen über detaillierte Anleitungen, welche genau einzuhalten sind.

Nicht in jedem Fall können Maschinen / Reinigungsautomaten eingesetzt werden. Auch hierzu sind Freigaben seitens Parkettlieferant, Hersteller von Oberflächenbehandlungsmitteln zu Parkett und Reinigungsmaschinenhersteller einzuholen.

Raumbedingungen

Zu guter Letzt sind die Raumklimabedingungen gemäss Vorgaben in den SIA-Normen 180 «Wärmeschutz, Feuchteschutz und Raumklima in Gebäuden», 253 «Bodenbeläge aus Holz», 382/1 «Lüftungs- und Klimaanlageanlagen – Allgemeine Grundlagen und Anforderungen», der Broschüre BAG «Luftbefeuchter» sowie in den ISP Merkblättern Nr. 5 «Parkett auf beheizten Untergrund» und Nr. 27 «Parkett und das Raumklima» einzuhalten.

In allen Dokumentationen sind folgende Minima / Maxima aufgeführt:

- rel. Raumluftfeuchtigkeit mind. 30%
(über 800 m/Meer Reduktion um 1% je 100 m Höhe)
- Oberflächentemperatur verlegtes Parkett über Bodenheizung max. 27 °C

Entretien

Le nettoyage et l'entretien du sol en bois doit être effectué en fonction du traitement final du parquet.

À cet égard, tous les fournisseurs de produits de traitement des surfaces disposent de spécifications détaillées qui doivent absolument être respectées.

Des machines / machines de nettoyage ne peuvent pas être utilisées dans tous les cas. À cet égard, les approbations du fournisseur de parquet, fabricant de produits de traitement des surfaces se rapportant au parquet et fabricant de machines de nettoyage doivent également être sollicitées.

Conditions ambiantes

Finalement, les conditions climatiques inhérentes aux exigences indiquées dans les normes SIA 180 «Protection thermique, protection contre l'humidité et climat intérieur dans les bâtiments», 253 «Revêtements de sol en bois», 382/1 «Installations de ventilation et de climatisation – Bases générales et performances requises», dans la fiche d'information de l'OFSP «Humidificateurs» ainsi que dans les feuilles techniques ISP no 5 «Parquet sur les chapes chauffées» et no 27 «Parquet et climat ambiant» doivent être respectées.

Toutes les documentations suivantes contiennent les minima et maxima suivants:

- 30% d'humidité relative de l'air ambiant au minimum
(au dessus de 800 m d'altitude: réduction de 1% par tranche de 100 m de hauteur)
- température en surface du parquet posé, situé sur une chape chauffée: max. 27 °C